

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 1ère année Mention Droit international et droit européen Parcours Juriste européen

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 notamment leur article 7,

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master 1ère année Mention Droit international et droit européen Parcours Juriste européen

est composée comme suit :

- Monsieur Marc BLANQUET, professeur des universités, président de la commission

- Madame Hélène GAUDIN, professeure des universités
 Monsieur Hugues KENFACK, professeur des universités
 Monsieur Lukas RASS MASSON, professeur des universités
- Madame Nathalie DE GROVE-VALDEYRON, professeure des universités
- Madame Fabienne DARBIN, vacataire non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 15/03/2024

Pour le Président, et par délégation La Directrice des Etudes et de la Vie Universita Université